

Licence 2 DROIT

Annales

Année universitaire
2010/2011

Semestre 3

DROIT PRIVE DES AFFAIRES I

----****----

Montauban, le 17 décembre 2010

Cher maitre,

Et oui, c'est encore moi, une fois de plus dans l'embarras..... Voilà pourquoi je me permets, une fois de plus, de m'adresser à vous, seul (e) capable de m'éclairer sur ce que je peux ou ce que je dois faire.

Figurez vous que j'ai abandonné le cinéma : les rôles de grand-mère que l'on me propose maintenant - quand on m'en propose... - ne me séduisent guère.

Comme il fallait que je gagne ma vie, j'ai créé il y a quatre ans ma petite entreprise, une affaire de dessous féminins, « Lolo's dessous », qui marche très bien. En fait, j'achète en Chine des dessous ordinaires que je « bricole » à ma façon : j'y couds des perles, des dentelles, des plumes ou des strass....à l'arrivée, ce sont des modèles uniques que tout le monde s'arrache, y compris les stars de cinéma. Si vous aviez vu la tête de Monica B., lorsqu'elle a vu le modèle que j'avais créé pour Catherine D. !!!!! Elle était verte de jalousie et j'ai dû lui en créer un autre, spécialement pour elle.

Tout allait donc fort bien lorsque ma cousine Ginette m'a demandée si je ne voudrais pas reprendre « la petite Varsovie », cette épicerie fine spécialisée dans les produits d'Europe centrale (caviar, harengs, saumon fumé, blinis etc.) qu'elle tenait elle-même de nos parents. Je n'ai pas voulu reprendre « la petite Varsovie », cette épicerie fine spécialisée dans les produits d'Europe centrale (caviar, harengs, saumon fumé, blinis etc.) qu'elle tenait elle-même de nos grands-parents. Que voulez-vous que je vous dise : vous connaissez ma sentimentalité et mon bon cœur.... Bref, vous devinez la suite, je n'ai pas pu refuser d'aider cette pauvre Ginette, d'autant plus que j'y avais passé mon enfance, à « la petite Varsovie »: je revois encore ma grand-mère bougonner derrière la caisse, pendant que mon grand-père servait les clients. C'était le bon temps...

Le problème, c'est que j'ai voulu faire les choses en grand (Vous le savez, la Lolo, c'est du tout ou rien). J'ai donc emprunté à la banque et à mes amis pour développer l'affaire. Hélas ! j'ai fait faillite, comme on dit, et voilà que je suis menacée de poursuites personnelles, « au civil et au pénal », m'a même dit le banquier. J'ai préféré traiter la chose par le mépris, d'autant plus que, entre nous, je ne sais même pas ce que cela veut dire, et encore moins ce que cela implique. J'ai donc haussé les épaules, mais hier, j'ai reçu deux mises en demeure et la visite d'un huissier qui m'ont inquiétée.

I – N'y a t-il pas là erreur sur la personne ? Car enfin, n'est-ce pas l'entreprise qui est responsable ? Pensez vous que je cours des risques sérieux ?

J'ai cependant eu une idée, qui me permettrait peut-être de m'en sortir. Comme je vous l'ai dit, je me débrouille très bien avec « Lolo's dessous », qui attire les convoitises de mes concurrents ; l'un d'entre eux m'a même fait une offre d'achat très intéressante. Je pourrais peut-être lui vendre mon affaire à bon prix, tout en continuant à fabriquer les mêmes articles et à les vendre mais sans le crier sur les toits, si vous voyez ce que je veux dire....J'ai un fichier clients bien garni et tous me suivront, c'est certain. Combien de fois ai-je entendu, de la part de ces dames et même de leurs maris (presque des

amis maintenant) : « Ah, Lolo, des doigts de fée comme les vôtres, il n'y en a plus ! on vous suivrait au bout du monde pour acheter vos sublimes dessous ! ».

II - Que pensez vous de mon idée ? n'est-elle pas ingénieuse ?

Cela dit, je ne suis qu'une artiste, qui ne comprend rien à toutes ces finasseries juridiques ; voilà pourquoi je préfère vous demander votre avis, on ne sait jamais....

Veillez agréer, cher maitre, l'expression de mes meilleures salutations.

Votre fidèle

Lolo Bigoudi

Vous répondrez aux deux questions posées par Lolo en argumentant votre réponse. Aucun document n'est autorisé.

SOCIOLOGIE

-----****-----

Université Toulouse I Capitole
Antenne de Montauban
2^{ème} année des licences de droit et d'A. E. S.

Sociologie

Examen du mardi 14 décembre 2010

Vous répondrez **au choix** à **quatre** des six questions suivantes :

1°) comment Claude Lévi-Strauss rend-il compte de la prohibition de l'inceste dans *Les structures élémentaires de la parenté* (1949) ?

structures elementaires de la parente (1949) ?

2°) Par quels mécanismes Raymond Boudon explique-t-il l'influence de la famille sur le parcours professionnel des individus ?

3°) Quelles sont les fonctions positives attribuées au travail dans les sociétés occidentales depuis le XVII^{ème} siècle ?

4°) Quels sont les fondements, la portée et les limites de l'approche « stratégique » de l'orientation électorale des individus ?

5°) La religion chrétienne est-elle en déclin dans les sociétés occidentales ?

6°) L'immigration est-elle un phénomène homogène ?

DROIT CIVIL I

----****----

DROIT DES OBLIGATIONS I

(Cours de Mme Desbarats)

Examen final

1 H 30

Veillez résoudre le cas pratique suivant et répondre aux trois questions suivantes

I/ Cas pratique

Madame X, serveuse dans un restaurant de la banlieue Toulousaine et dont le mari est agent immobilier, vous expose les faits suivants.

Son employeur, Monsieur Y, l'a surprise en train de subtiliser une liasse de billets de 20 euros dans le tiroir caisse. Après enquête, il est apparu qu'une somme de 2000 euros a été détournée au cours des trois dernières années et Monsieur Y, pour prix de son silence, a exigé de Madame X qu'elle lui consente une reconnaissance de dette d'un montant correspondant au total des sommes détournées.

Madame X vous explique par ailleurs qu'elle a hérité, il y a quelques temps, d'une maison évaluée à 200 000 €. Monsieur Y, informé de cette situation, l'a menacée de la licencier si elle n'acceptait pas de lui vendre son bien pour un prix de 60 000 €. Quelque temps plus tard, après que le contrat de vente ait été conclu, Madame X a appris que cette maison est construite sur une carrière aux minerais précieux et pense aujourd'hui que Monsieur Y était au courant.

Madame X vous consulte. Elle s'interroge sur les possibilités que lui offre le droit pour agir devant les tribunaux. Quels fondements juridiques invoquer et pour quelles sanctions ?

II/ Contrôle de connaissances :

- 1) Qu'est-ce qu'un acte juridique ? un fait juridique ? Illustrations ?
- 2) Une proposition de contracter faite au public est-elle une offre ?
- 3) Qu'est ce qu'une obligation de moyen ? de résultat ? Enjeux de la distinction ?

DROIT ADMINISTRATIF I

-----****-----



Toulouse, le 13 décembre 2010

Université de Toulouse 1- Capitole, Antenne délocalisée à Montauban
Deuxième niveau de la Licence Droit et AES, Semestre 3
Cours de Madame MOUANNES
Année universitaire 2010-2011

Unité d'enseignement : UE 1, Droit Administratif, épreuve du 13 décembre 2010

Traitez les deux sujets suivants :

Sujet 1 : Est-il possible pour le Tribunal des conflits de statuer sur le fond ?
Justifiez votre réponse.

Note sur 7

Note sur 7

Sujet 2 :

Pourriez-vous nous éclairer sur la théorie des circonstances exceptionnelles ? Les conditions et les conséquences de sa mise en œuvre seraient-elles susceptibles de dispenser l'action de l'administration du contrôle juridictionnel ?

Note sur 13

Aucun document n'est autorisé.

Durée de l'épreuve une heure et demie.

Bonne chance à tous.

DROIT BUDGETAIRE

----****----

----****----

2^{ème} année de Licence DROIT/AES

DROIT BUDGETAIRE
(Cours de Monsieur SEBASTIEN)

LUNDI 16 DECEMBRE
9h-10h30

**_*_*_*_

Traiter les deux questions suivantes :

- 1- L'organisation de la Cour des Comptes
- 2- La Cour de discipline budgétaire et financière
- 1- L'organisation de la Cour des Comptes
- 2- La Cour de discipline budgétaire et financière

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT PENAL

-----****-----

Examen de Droit Pénal

(Cours de Mme de Lestrade)

Code Pénal non autorisé

Cas pratique :

Le samedi 27 novembre 2010 vers 23h, Hervé âgé de 19 ans, arrive à la discothèque « le Dancing bleu », prêt à passer une bonne soirée. Mais il y retrouve Martial, 20 ans, son ennemi juré, depuis une sombre histoire de pari perdu.

Saisissant toujours la moindre occasion de le provoquer, Hervé lui annonce qu'il a une nouvelle voiture très puissante avec laquelle la vieille Ford de Martial aura bien du mal à rivaliser. Ils décident alors d'organiser une course en centre-ville, pour tester la puissance de leurs deux véhicules et évaluer leurs performances respectives.

Une folle course poursuite s'en suit entre les deux voitures qui roulent à très vive allure en plein centre-ville, bien au-dessus de la vitesse autorisée.

Hervé et Martial sont poursuivis pour mise en danger délibérée de la personne d'autrui, renseignez-les sur cette notion et sur les conditions de l'infraction.

Sortant de cette même discothèque décidément très mal fréquentée, vers minuit, Lucas et Brice, âgés respectivement de 17 et 19 ans, décident « pour s'amuser un peu » de cambrioler la vidéothèque Vidéo-Star, située à quelques mètres de là et encore ouverte à cette heure. Les deux garçons pensent pouvoir subtiliser les recettes du jour et un maximum de DVD, afin de les revendre ensuite sur internet, ils pensent qu'à l'approche de Noël, ce produit se vendra très bien. Brice court chercher des cagoules et son fusil de chasse chez lui, tandis que Lucas qui ne dispose pas d'arme, récupère sa batte de Base-ball et une bombe lacrymogène.

Les deux hommes font irruption dans le vidéo-club cagoulés, armés et menacent le commerçant.

Ils s'emparent de la caisse et d'une centaine de DVD, mais en entendant soudain une sirène de police, ils abandonnent finalement leur butin et s'enfuient à toute allure à travers la ville.

Rattrapés par la police, ils sont poursuivis pour tentative de vol, prévue à l'article 311-13 du Code pénal.

Vous préciserez à quelles conditions la tentative est constituée et réprimée.

Vous indiquerez par ailleurs, si l'âge de Lucas d'une part et le fait que les boîtiers de DVD aient été vides d'autre part, auront une incidence pour les intéressés.

Une folle course poursuite s'en suit entre les deux voitures qui roulent à très vive allure en